

- violation de l'article 8 du règlement n° 40/94 et défaut de motivation, en ce qui concerne la similitude entre la marque GROK de de San Lucio et la marque CRIK CROK de Ica;
- violation de l'article 8 du règlement n° 40/94 et défaut de motivation, en ce qui concerne la notoriété de la marque CRIK CROK de Ica.

Recours introduit le 26 novembre 2014 — Fon Wireless/OHMI — Henniger (NEOFON-FON ET AL.)

(Affaire T-777/14)

(2015/C 026/52)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Fon Wireless (Londres, Royaume-Uni) (représentants: J.Devaux et L.Montoya Terán, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Autre partie devant la chambre de recours: Andreas Henniger (Starnberg, Allemagne)

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Titulaire de la marque litigieuse: L'autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: La marque communautaire verbale «Neofon», demande d'enregistrement de la marque communautaire n° 10 674 893

Procédure devant l'OHMI: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 15 septembre 2014 dans l'affaire R 2519/2013-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée et prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'effectivité de la décision du Tribunal et
- condamner l'OHMI aux dépens.

Moyen(s) invoqué(s)

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 26 novembre 2014 — Ugly/OHMI — Group Lotuss (COYOTE UGLY)

(Affaire T-778/14)

(2015/C 026/53)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Ugly, Inc (New York, États-Unis) (représentants: T. St Quintin, barrister, K. Gilbert et C. Mackey, solicitors)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Autre partie devant la chambre de recours: Group Lotuss Corp.SL (Barcelone, Espagne).

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Titulaire de la marque litigieuse: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: Marque communautaire verbale «COYOTE UGLY» Demande d'enregistrement de marque communautaire n° 1 226 198

Procédure devant l'OHMI: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la cinquième chambre de recours de l'OHMI du 16 septembre 2014 dans l'affaire R 1369/2013-5

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler les décisions de la division d'opposition et de la chambre de recours, puis renvoyer l'affaire à la division d'opposition pour qu'elle statue de nouveau;
- condamner l'autre partie devant la chambre de recours aux dépens.

Moyen(s) invoqué(s)

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, paragraphe 2 et paragraphe 4 du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 20 novembre 2014 — TVR Automotive/OHMI — Cardoni (TVR ENGINEERING)

(Affaire T-781/14)

(2015/C 026/54)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: TVR Automotive Ltd (Whiteley, Royaume-Uni) (représentants: A. von Mühlendahl et H. Hartwig, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Autre partie devant la chambre de recours: Fabio Cardoni (Milan, Italie)

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Demandeur/Titulaire de la marque litigieuse: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: Demande d'enregistrement n° 11 132 602

Procédure devant l'OHMI: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 8 septembre 2014 dans l'affaire R 2532/2013-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'OHMI aux dépens ainsi que M. Cardoni s'il devait intervenir dans la présente procédure.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.
-